

DEMANDE DE CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

(DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE)

Adresse de la construction

Commune : n° : Voie :
 Code postal : Complément d'adresse (résidence, appartement...) :
 Numéro du permis : Numéro de parcelle :
 Nature du Bien : ☐ Pavillon ☐ autre (précisez) :
☐ Collectif nombre d'appartements à contrôler :
 Date du précédent contrôle :

Identité du demandeur (propriétaire)

☐ Mme ☐ M. NOM / Prénom : /
 Date de naissance : / / Lieu de naissance :
 N° de téléphone : Adresse email :
 Commune : n° : Voie :
 Code postal : Complément d'adresse (résidence, appartement...) :

Personne présente sur les lieux lors du contrôle

☐ Le/la propriétaire ☐ Autre (à préciser) : En qualité de :
☐ Mme ☐ M. NOM / Prénom : /
 Date de naissance : / / N° de téléphone :

Pièces à joindre au présent formulaire

Questionnaire suivant dûment rempli (voir ci-dessous) - Facture des travaux
 - Plans - Justificatif d'entretien de l'installation
 - Étude de sol et/ou de filière - Contrat d'entretien
 - Photos des travaux - Ou tout autre document en votre possession facilitant le contrôle

Adresse où envoyer le résultat du contrôle

☐ Adresse du bien ☐ Adresse du demandeur
☐ Autre adresse ☐ Mme ☐ M. NOM / Prénom :
 Commune : n° : Voie :
 Code postal : Complément d'adresse (résidence, appartement...) :

Je soussigné,, demande la réalisation d'un contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien d'un ANC existant.

J'atteste avoir pris connaissance que le contrôle sera réalisé par le prestataire de service du Syndicat, la société PCM Eau et Assainissement, et que son montant est de 401,50 € (tarif 2026).

Une plus-value forfaitaire de 55 € vous sera demandée par appareil supplémentaire au-delà de 20 équipements, une plus-value de 132 € en cas de locaux situés sur des parcelles différentes et raccordés à un dispositif d'assainissement non collectif commun, une plus-value de 165 € pour un dispositif contrôlé d'une capacité supérieure à 20 EH. Il est impératif que le compteur d'eau soit ouvert pour réaliser le contrôle. De plus, préalablement au contrôle, je vous demande de bien vouloir rendre accessibles tous les appareils sanitaires et les éléments de votre habitation (regards extérieurs, fosses...), ainsi que les éléments destinés à recevoir les eaux pluviales (gouttières, grilles, siphons, puits...).

J'ai bien pris connaissance que si le contrôle n'a pas pu se dérouler (absence au RDV, compteur d'eau potable fermé, refus du contrôle, habitat insalubre, habitation trop encombrée ne permettant pas la réalisation du contrôle), je serai alors redevable de la somme de 165 € pour le déplacement improductif.

Fait à : le : / / Signature :

Document à compléter et à renvoyer (ou à déposer) au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel - 91230 MONTGERON.

Un titre de recette vous parviendra de la Trésorerie de Brunoy après la réalisation du contrôle à qui vous devez adresser votre règlement.